



INFORMATION ORALE

N°2014/01

Séance du 26 février 2014

Salle communautaire - Communauté de Communes Pays de Sommières

Objet : Résultats Sondage d'opinion sur le risque inondation

Suite aux inondations des 8 et 9 septembre 2002 qui ont affectées presque la totalité du territoire gardois et vidourlais, plusieurs sondages auprès de la population ont été réalisés en partenariat par l'EPTB Vidourle et le Conseil Général du Gard en 2004, 2005 et 2009 afin de mesurer l'évolution de la culture du risque inondation auprès de la population.

En 2013, le Conseil Général du Gard, en partenariat avec l'EPTB Vidourle, a souhaité réaliser un nouveau sondage auprès de la population. L'Institut Enov Research a été chargé de réaliser une nouvelle enquête conduite par téléphone, du 26 septembre au 9 octobre 2013, auprès d'un échantillon de 1513 personnes, représentatif de la population du Gard et des 24 communes de l'Hérault (bassin du Vidourle), âgée de 15 ans et plus. Sur le bassin du Vidourle, 301 personnes ont été interrogées. L'intégralité du sondage est téléchargeable sur le site de l'Observatoire du risque dans le Gard NOE (www.noe.gard.fr).

I. La perception du risque inondation

Sur le bassin du Vidourle, le sentiment que le risque inondation est moins important que par le passé, se diffuse sur l'ensemble du territoire (33% contre 18% en 2009). Cette tendance se développe également sur l'ensemble du département du Gard. En effet, 38 % des habitants estiment qu'il est moins important que par le passé (contre 32% en 2009).

Si l'absence d'inondations majeures permet d'expliquer ces résultats, **une forte majorité de personnes considèrent que la réalisation des travaux de protection est une des principales raisons de la diminution du risque d'inondation.** En effet, 81 % des habitants du bassin du Vidourle (soit +5 points au-dessus de la moyenne comparativement aux autres bassins) estiment que le risque inondation a diminué dans leur commune, principalement grâce à la réalisation de travaux de protection (programme de confortement des digues dans la basse vallée) et dans une moindre mesure, grâce aussi à **une meilleure préparation des communes à la gestion de crise** (37% soit +7 points au-dessus de la moyenne des autres bassins). En effet, depuis 2005, l'EPTB Vidourle appuie méthodologiquement les communes du bassin pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde.

II. L'information sur le risque inondation

L'information de la population sur le risque inondation continue de s'améliorer, après la progression déjà enregistrée en 2009 : 50% des habitants du bassin versant du Vidourle déclarent avoir reçu des informations sur le risque inondation, contre 43% en 2009. Cependant, une part encore élevée de la population n'a jamais reçu d'information sur le risque inondation. **Toutefois, les habitants du bassin versant du Vidourle ont reçu davantage d'information que les habitants des autres bassins versants (44%).**

Le principal vecteur d'information sur le bassin du Vidourle reste de très loin la mairie (76%). En revanche, si le Conseil Général est le deuxième vecteur d'information de la population à l'échelle de l'ensemble des bassins versants (39%) avec une forte progression de +17 points (22% en 2009), **sur le bassin versant du Vidourle, il est devancé (31%) par les communautés de communes (37%) et surtout par les établissements scolaires (40%)** dans lesquels l'EPTB Vidourle mène depuis 2004 une importante campagne de sensibilisation scolaire au risque inondation. Par ailleurs, le **syndicat de rivière est cité par 12% des sondés sur le bassin du Vidourle** où les relais d'information semblent plus actifs, alors que les syndicats de rivière obtiennent un score assez faible (6%) sur tous les autres bassins versants.

De la même manière que sur les autres bassins, la presse écrite (principalement la presse régionale quotidienne et les journaux municipaux) reste, sur le bassin du Vidourle, un vecteur important de diffusion d'informations sur le risque inondation (77%). Les journaux de la Région et du Conseil Général arrivent en troisième et quatrième position. **Le journal du syndicat de rivière est cité par 17% des sondés sur le bassin du Vidourle** alors qu'il reste un moyen d'information encore mal connu (7%) sur les autres bassins versants.

III. La prévention du risque inondation

Les habitants du bassin du Vidourle connaissent davantage les mesures de prévention prises dans les communes : 68% de la population ont entendu parler des mesures d'interdiction de construire en zone inondable (+13 points par rapport à 2009), 58% de la construction de bassins de rétention ou de barrages (+ 15 points), 59% de travaux sur les rivières (- 1 point) et 48% de la construction ou de la réalisation de travaux sur les digues (chiffre le plus élevé en comparaison avec tous les autres bassins versants) (+4 points).

La commune est toujours perçue comme le principal acteur pour réduire le risque inondation : elle est citée par 52% des habitants du bassin du Vidourle devant la Région, les intercommunalités et le Département (30% et 26%). La visibilité du rôle de l'Etat est moins forte (10%). En revanche, celle du **syndicat de rivière est cité par 17% des sondés sur le bassin du Vidourle** où les actions semblent davantage connues des habitants, alors qu'il obtient un score assez faible (10%) sur tous les autres bassins versants.

Face à l'absence de crues exceptionnelles venant rappeler l'exposition du territoire au risque d'inondation, la population du bassin du Vidourle estime que le risque est moins important que par le passé, d'autant qu'une partie des habitants n'a jamais connu d'inondation. L'enjeu de communication pour informer les populations du risque et des précautions à prendre est dès lors majeur, au risque de diminuer la vigilance des habitants.

Les efforts combinés des différentes institutions, en premier lieu des mairies, ainsi que l'action de l'EPTB Vidourle (en matière d'aide à la gestion de crise, de sensibilisation du public et des scolaires et de lutte contre les inondations par la réalisation de travaux) permettent d'améliorer le niveau d'information de la population qui connaît davantage les mesures prises au niveau de leur commune pour diminuer le risque inondation.

Le Président en informe les membres du Comité syndical.

Le Président

Christian VALETTE